

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Villa des Amis	Numéro de permis 2008306	Date d'inspection Le 23 janvier 2023
Nom de l'établissement Garderie La Villa des Amis Ltée		Numéro de téléphone (506) 394-3573
Adresse 6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	31 janv. 2023	
Commentaires :			
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtention d'une vérification auprès du ministère du Développement social, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée qui ont des contacts avec les enfants bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent les documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société en nom collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités d'une société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement.	12(0.1)(b)(i-iii)	31 janv. 2023	
Commentaires :			
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche.	36(6)	28 févr. 2023	
Commentaires :			

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers d'un membre du conseil d'administration ne contenaient pas de vérification de son casier judiciaire et développement social, une copie sera envoyée au mentor en assurance de la qualité.
- Tout l'équipement de sieste est n'est pas lavable et étanche, discussion afin de faire l'achat de nouveau matelas.

Commentaires généraux

Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:

- L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
- Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

J'ai emporté des outils d'orientation afin de soutenir les éducatrices pendant les planifications.

Discussion avec la directrice afin que la porte du parc extérieur soit en tout temps dégagés afin d'assurer la sécurité des enfants pendant que les enfants sont à l'extérieur.

Pendant ma surveillance les enfants terminent la collation par la suite sont en jeux libres, les éducatrices des 2 ans font des activités dirigées. Les enfants expérimentent les Orbie (billes qui grossissent dans l'eau).

original signé par

Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 janvier 2023

Date

original signé par

Karine Haché-Boucher

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 janvier 2023

Date